



La fin des sacs plastique projetée pour 2019



No more plastic bags

Le Parlement européen et le Conseil se sont accordés fin 2014 pour **réduire l'utilisation des sacs plastiques à usage unique**. La nouvelle loi s'appliquera aux sacs en plastique léger (moins de 50 micromètres d'épaisseur). Ce sont les plus polluants et leurs effets sur l'environnement, en particulier sur les milieux marins, est désastreux. Les pays européens auront deux possibilités : soit les faire payer d'ici fin 2018, soit développer des mesures spécifiques pour faire tomber leur consommation à 90 et 40 sacs par habitant et par an, respectivement avant fin 2019 et fin 2025. Le Parlement européen doit encore adopter cette proposition de directive, les États membres auront alors 18 mois pour la transposer. A noter qu'actuellement, la consommation wallonne annuelle est de [200 sacs plastiques à usage unique par personne](#). La nouvelle législation ne vise **pas** non plus **une éradication pure et simple**.

En **Wallonie**, le ministre de l'environnement, **Carlo Di Antonio**, veut arriver à une **interdiction de ces sacs d'ici 2019** pour à terme autoriser uniquement les sacs en papier ou en plastique réutilisable. Le ministre a déclaré « être attentif aux besoins spécifiques des secteurs, en échelonnant notamment la mise en œuvre d'une disparition programmée de ces sacs ». **Certains pays européens ont prouvé qu'il était possible de les interdire complètement**. C'est le cas de l'Italie qui les a interdits depuis 2011 ; la France suivra bientôt le même chemin.

Source et infos complémentaires : Fédération Inter-environnement Wallonie

[La fin des sacs plastiques, vite !](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/la-fin-des-sacs-plastique-projetee-pour-2019>